



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Budget 2026 et PTI 2026-2028 : une planification responsable pour une ville en mouvement

SAINT-JOSEPH-DE-SOREL, LE 8 DÉCEMBRE 2025 - Le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Sorel a adopté, lors d'une séance extraordinaire tenue le 8 décembre, son budget 2026 ainsi que son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2028. Le budget annuel, équilibré, s'élève à 6 467 340 \$, une hausse de 6,6 % par rapport à 2025. Quant au PTI, il totalise 8 043 000 \$, confirmant l'engagement de la Ville à investir dans ses infrastructures et à renforcer les services offerts à la population.

« Avec ce budget et ce programme triennal d'immobilisations, nous envoyons un message clair : Saint-Joseph-de-Sorel avance. Nous investissons là où ça compte pour améliorer la vie des citoyens aujourd'hui tout en préparant la ville de demain. »
— Vincent Deguise, maire de Saint-Joseph-de-Sorel

Le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière pour les années 2026-2028 révèle une augmentation moyenne de 45,5 % des valeurs résidentielles, faisant passer la résidence moyenne de 146 953 \$ à 213 817 \$. Cette variation importante reflète la réalité du marché immobilier, mais ne signifie pas automatiquement une hausse équivalente du compte de taxes.

Afin d'en limiter l'impact, le conseil municipal diminue le taux de la taxe foncière résidentielle, qui passe de 1,1960 \$ à 0,8805 \$ par 100 \$ d'évaluation, soit une baisse de plus de 26 %. Ainsi, le propriétaire d'une maison unifamiliale moyenne évaluée à 213 817 \$ verra son compte de taxes s'établir à 2 038 \$, soit une hausse de 125 \$ (6,5 %) par rapport à 2024.

Deux nouveaux taux sont également introduits :

- Terrains vagues desservis : 1,7610 \$ / 100 \$
- Immeubles de six logements et plus : 1,7111 \$ / 100 \$

Les taux des immeubles non résidentiels sont quant à eux maintenus, la variation de leur valeur étant beaucoup plus faible que dans le secteur résidentiel.



Malgré les pressions financières, plusieurs priorités structurantes sont mises de l'avant :

Des services municipaux performants

- Amélioration des services de proximité
- Optimisation des opérations et entretien accru des infrastructures municipales

Une gestion financière responsable

- Contrôle rigoureux des dépenses
- Mise en œuvre de la planification stratégique 2026-2030
- Protection de la capacité financière de la Ville

Une qualité de vie bonifiée

- Revitalisation et mise en valeur des parcs et espaces verts
- Rénovation des bâtiments municipaux
- Offre diversifiée d'évènements et d'activités de loisirs

Le programme triennal d'immobilisations a lui aussi été adopté lors de cette séance extraordinaire et prévoit 8 043 000 \$ d'investissements répartis ainsi :

- **2026 : 4 452 000 \$**
- **2027 : 1 863 000 \$**
- **2028 : 1 728 000 \$**

Parmi les projets majeurs prévus en 2026 :

- Réfection du réseau routier
- Travaux sur les infrastructures d'eau potable et d'égouts
- Modernisation de bâtiments municipaux
- Revitalisation des parcs et espaces verts

Par ces décisions, le conseil municipal réaffirme son engagement à assurer une gestion responsable des finances publiques tout en investissant dans la qualité de vie des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel.

Pour information

Direction générale – Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Téléphone : 450 742-3744

Courriel : ville@vsjs.ca

Site web : www.vsjs.ca

700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel (Québec) J3R 1C9

Téléphone : 450 742-3744 - Télécopieur : 450 742-1315 - ville@vsjs.ca